

Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire du 19/06/2021

Nombre de personnes présentes ou représentées : 22 présentes + 13 pouvoirs

But de cette AG : modifier les statuts du club, notamment pour être en accord avec la loi sur la parité, faire évoluer le nombre de membre du conseil d'administration de 9 à 15 et abandonner le renouvellement par 1/3 du CA tous les 3 ans.

Questions/Remarques liées aux nouveaux statuts :

- Risque de perte d'engagement lié au non renouvellement des membres
- Nombre minimum de membre dans le nouveau bureau ? réponse : 3
- Il est écrit dans les statuts qu'il est possible de virer un licencié, sous quelle condition ? Ex : non-paiement de la cotisation, comportement inadéquat : harcèlement sexuel ou moral, tout ce qui est répréhensible par la loi.
- Règlement intérieur non obligatoire pour voter les nouveaux statuts
- Définition de « déontologie du sport » demandée. Réponse : intégrité, sincérité, vérité, défendre l'esprit du badminton.

Votes pour les nouveaux statuts : Majorité des 2/3 à 19 votes

28 oui, 4 non, 3 abstentions

Le secrétaire

M. QUENEA Joffrey

